

PROCÈS-VERBAL

DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF PATRONAL-SYNDICAL (CCPS)
DE R ET D POUR LA DÉFENSE CANADA (RDDC)

TENUE LE 15 DÉCEMBRE 2004, DE 9 H À 13 H
À R ET D POUR LA DÉFENSE CANADA
AU 305, RUE RIDEAU, OTTAWA

Les coprésidents

M. John Leggat, Sous-ministre adjoint (Science & technologie) (coprésident)

M. Tom Ollevier, Délégué syndical (RCN), Institut professionnel de la fonction publique du Canada

Sont présents

M. Serge Morin, Directeur général, Services généraux (Recherche et développement)

M. Robert Walker, Directeur général, Programmes de recherche et de développement

Mme Ann Bradfield, Directrice générale, R et D pour la défense Canada – Division de la recherche opérationnelle

M. Malcolm Vant, Directeur général, R et D pour la défense Canada – Ottawa

M. Denis Faubert, Directeur général, R et D pour la défense Canada – Valcartier

M. René Larose, Directeur général, R et D pour la défense Canada – Toronto

M. Ross Graham, Directeur général, R et D pour la défense Canada – Atlantique

M. Bob Angus, Directeur général, R et D pour la défense Canada – Suffield

Mme Céline Lamoureux, Directrice, Ressources humaines (Recherche et développement)

Mme Lise Hurtubise Adjointe administrative – Ressources humaines

Mme Lucette Charron, Agente de services syndicaux (Atlantique-Québec), Union des employés de la Défense nationale

M. Robert Champoux, Vice-président – Région de la capitale nationale, Union des employés de la Défense nationale

M. John Lachance, Fraternité internationale des ouvriers en électricité

Col. Rick Williams - DGPRD

M. Patrick Myre, Conseiller en relations de travail et rémunération, Direction des ressources humaines (Recherche et développement)

Observateurs

L Col. Ryszard Sulik, Cora – Ottawa (remplace Mme Bradfield)

Sont absents

M. Bill Krause, Président, Association des employé(e)s en sciences sociales

M. Mark Hockley, Association des gestionnaires financiers de la fonction publique

SUBJECT	DISCUSSION	ACTIONS BY
1. Opening Remarks / <i>Observations préliminaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Dr. Leggat débute la réunion en informant le comité qu'il était satisfait de la manière de fonctionner et des bonnes relations avec les syndicats permettant de maintenir un environnement positif. • Tour de table – Présentation des participants 	
1.1 Acceptance of the Minutes of the last meeting held on 12 December 2003 / <i>Adoption du procès-verbal de la dernière réunion, tenue le 12 décembre 2003</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun commentaire n'est formulé. Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité et est signé par les coprésidents. 	
1.2 Acceptance of the Proposed Agenda / <i>Adoption de l'ordre du jour proposé</i>	<ul style="list-style-type: none"> • L'ordre du jour est adopté. 	

2. Update on the action items of last meeting / <i>Rapport sur les mesures à prendre à la suite de la dernière réunion</i>	<p>Progrès du déclassement radiologique à RDDC Valcartier:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Denis Faubert présente un rapport sur le projet. • Le comité est informé que le gros problème de Valcartier concerne le bâtiment 64. • Un contrat a été alloué pour faire la caractérisation du site pour que nous puissions procéder au nettoyage. La caractérisation devrait être complétée avant la fin de la présente année fiscale. • Suite au contrôle médical, le comité est informé qu'entre 1968 et 1972, des évaluations de santé périodiques ont été effectuées. Par contre, aucun résultat n'a été trouvé après 1972. • Denis faubert mentionne que les résultats trouvés indiquent que la contamination matérielle était disposée dans la rivière Clark. • Valcartier procédera à des fouilles dans la rivière. • Le comité est informé que les procédures sont en place et que le risqué à la santé est minime. • Les employés sont informés régulièrement. • Lucette Charron demande une copie du rapport. • Denis Faubert lui remet une copie du rapport. • Madame Charron demande également qu'une copie soit envoyée aux sections locales. • ACTION: Denis Faubert va fournir une copie du rapport au syndicat local. 	Denis Faubert
---	---	---------------

	<p>Examen du processus de paiement des achats:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Denis Faubert informe le comité que Valcartier formera son personnel avant la mise en œuvre. M. Faubert poursuit en mentionnant qu'ils poussent pour que la formation soit donnée en 2005 afin d'avoir des employés formés mettant en œuvre le nouveau processus de travail au niveau des achats et des finances. • Denis Faubert invite Lucette Charron à s'adresser aux employés. L. Charron accepte l'invitation. • ACTION: Denis Faubert va s'occuper de la mise en œuvre du EPPA. UEDN et RDDC Valcartier sont d'accord pour rencontrer conjointement les employés sur le sujet. <p>Visite du site par L'UEDN:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'UEDN fera les arrangements pour visiter les sites directement avec les DG et ce dès le début de la prochaine année. L'UEDN fera si possible un lien avec leur CCPS respectif <p>CRSP – Bureau corporatif:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Céline Lamoureux informe le comité que DRHRD a créé ce bureau en avril dernier et que les efforts ont été dirigés à compléter les postes vacants actuels et qu'ensuite suivra l'établissement du CRSP du bureau corporatif. • Serge Morin demande que les syndicats identifient leurs représentants afin de partager la première ébauche des termes et références qui seront à finaliser une fois que les membres du CRSP seront identifiés. • ACTION: DRHRD va fournir aux différents syndicats la liste de leurs employés avec leur groupe et niveau respectif, et ce afin de permettre aux syndicats d'identifier leurs représentants locaux pour que ceux-ci fassent parvenir copie à Serge Morin et DRHRD <p>Gestion de carrière du groupe SAS:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dr. Leggat informe le comité que tous les DS recevront une lettre avant le 20 janvier 2005 les informant de la révision des directives applicables à la version du PAR de 2005-2006. • Dr. Leggat informe également le comité que RDDC révisera les formulaires durant l'année actuelle avec pour objectif d'avoir un nouveau formulaire d'ici décembre 2005. • ACTION: Dr. Leggat va envoyer une lettre à tous les DS d'ici le 20 janvier 2005. <p>Poste à durée déterminée/indéterminée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Céline Lamoureux informe les membres du comité que la liste des termes est actuellement partiellement complétée et qu'elle procurera une copie de cette liste à tous les membres dès qu'elle sera prête à distribution. • La liste sera envoyée en janvier 	<p>Denis Faubert</p> <p>Patrick Myre</p> <p>DRHRD</p> <p>Patrick Myre</p>
--	---	---

- **Action:** DRHRD va fournir la liste des employés à durée déterminée aux membres du comité.

Frais de déplacement pour les membres des syndicats

- Céline Lamoureux rapporte que RDDC applique les pratiques de DND qui sont de ne pas payer les frais de déplacement pour assister au CCPS.
- Les membres du syndicat n'ont pas poursuivi.

Carte AMEX

- Serge Morin indique que les employés ont signé un contrat de responsabilités. Il n'y a pas de changement dans l'application mais AMEX appliquera celle-ci de manière plus stricte.
- M. Morin explique que la politique est claire. Si un employé complète et fait parvenir sa demande de remboursement de ses frais de voyage dans les dix jours suivant son retour de voyage, l'employé devrait obtenir l'argent suffisamment à temps pour rembourser AMEX.
- M. Leggat ajoute que dans certains cas, des employés ont effectué des achats personnels.
- Yves Rochon mentionne que le paiement est fait dans un délai raisonnable au quartier général. Mais dans les centres, ce n'est pas la même situation. Les centres n'ont pas les mêmes ressources.
- Serge Morin rapporte et indique que les critères de la politique doivent être rencontrés et que les détenteurs de cartes doivent faire leur requête par le biais de leur gestionnaire de centre responsable pour payer leur carte individuelle de voyage devrait être différé en procédant à leur réclamation pour des raisons hors de leur contrôle ou pour avoir voyagé pour un période étendue.

<p>3. Co-Development / Co-développement:</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'IPFPC et UEDN informent le comité qu'ils aiment le cadre de travail de DND et suggèrent que RDDC et les syndicats adoptent et adaptent celui-ci. La préférence est pour une approche structurée. • Dr. Leggat suggère que RDDC vérifie les directives de DND, que nous les ajustions pour refléter le statut de l'Agence et qu'ils soient envoyés aux syndicats pour commentaires. • Lucette Charron recommande que les syndicats travaillent conjointement lors des commentaires afin d'obtenir un seul document commun approuvé par tous les syndicats. • Action : RDDC va réviser et amender les directives de DND sur le co-développement pour ensuite le faire parvenir aux syndicats. 	<p>Dr. Leggat et Céline Lamoureux</p>
---	---	---------------------------------------

<p>4. Postings of re-classifications/ Afficher les reclassifications:</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Céline Lamoureux explique au comité les exigences de la politique de l'AGRHFPC que les départements doivent respecter lors de reclassification laquelle inclut les DS. • Céline Lamoureux explique également que RDDC a réorganisé les comités de classification. Ces comités seront opérationnels en avril 2005. • RDDC s'attend à former entre 6 et 8 gestionnaires en classification. La composition du comité de révision de la classification est expliquée ainsi que les conditions requises pour un tel comité. • Ross Graham mentionne que la nouvelle directive doit inclure un nouveau poste si la reclassification est de deux niveaux supérieurs. • Céline Lamoureux explique l'avantage d'utiliser des descriptions de tâches génériques attachées à des décisions de classification générique. • Action: RDDC va envoyer au membres du comité le rapport de classification par internet. 	<p>DRDC</p>
--	--	-------------

<p>5. Multi-year learning plan/Plan d'apprentissage pluriannuel:</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dr. Leggat mentionne qu'il a des réserves lorsque nous créons des attentes que nous ne pouvons pas livrer. • Lucette Charron suggère que les centres informent leur gestion de la possibilité de ne pouvoir se prononcer dans les délais prescrits • Denis Faubert informe le comité que nous avons besoin d'un chef en formation • Un autre centre explique qu'ils ont assigné ces tâches qui équivalent à la moitié d'un poste à un employé • Bob Walker mentionne qu'il appuie la proposition mais que ce poste devrait en plus inclure la gestion de carrière • Ann Bradfield avertit le comité que ce ne sont pas tous les employés qui ont des aspirations de carrière 	<p>Céline Lamoureux</p> <p>Dr. Leggat</p>
---	---	---

	<ul style="list-style-type: none"> • Dr. Leggat mentionne que le plan d'apprentissage ne devrait pas être en lien avec le AREP • Lucette Charron rappelle au comité que nous devons fournir la formation dans la langue du choix de l'employé. • L'IPFPC demande s'il y a possibilité de séparer ce processus du RAP pour les DS. • Action: DRHRD va évaluer la possibilité que l'apprentissage soit exclue du AREP. • Action: Pour le prochain AREP, une lettre sera distribuée par Dr. Leggat avisant que les plans d'apprentissage sont requis et indiquant les besoins de développement et d'apprentissage. La lettre de rappel procurera l'information indiquant que les efforts seront fait pour répondre aux formations identifiées et approuvées. La reconnaissance de telles requêtes pour la formation et la développement doivent avoir été déferés pour la prochaine année fiscale. 	
--	--	--

<p>6. Round Table / Table ronde</p> <p>GL MTS – EG</p>	<ul style="list-style-type: none"> • DRHRD est d'accord avec l'UEND que la présente question sera résolue au début de la prochaine année avec une conversation avec l'UEND en Janvier. • Action : DRDHR poursuivre discussion en janvier avec UEND. 	<p>Céline Lamoureux</p>
--	--	-------------------------

<p>6. Round Table / Table ronde</p> <p>Travel directive / Directive sur les voyages</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tom Ollevier soulève une question relative aux voyages en classes affaires pour les vols de plus de 9 heures. • La question soulevée vient d'un rapport qu'un employé de RDDC avait souffert de thrombose résultant d'un long voyage international. M. Ollevier note que la directive actuelle doit être utilisé pour les vols de plus de 9 heures pour prévenir les effets de telle maladie. • Dr. Leggat répond en mentionnant que l'Agence devrait suivre la politique sur les voyages. • Plusieurs DG mentionnent que l'application de cette politique pourrait obliger pour raisons monétaires à restreindre le nombres de voyages. • Dr Leggat demande à Bob Walker de vérifier de quelle manière DND couvre les voyages en classe affaire et si il y a un moyen de créer un fond spécifiquement pour les voyages. • ACTION: DRHRD va discuter de la question avec l'UEDN en janvier prochain. 	
---	--	--

<p>6. Round Table / Table ronde</p> <p>Employment Equity / Équité en matière d'emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Céline Lamoureux informe le comité qu'elle vient juste de recevoir de nouvelles données démographiques. Elle mentionne que les ressources humaines ont besoin d'adapter les données avant de pouvoir les présenter • Ann Bradfielf fait une recommandation d'introduire le nombre d'employés qui se sont identifiées eux-mêmes. Cette recommandation est appuyée par le comité et cela est ajouté dans le contexte des résultats. • ACTION : DRHRD va fournir des données démographiques en EE aux membres du comité. 	<p>Céline Lamoureux</p>
---	---	-------------------------

<p>6. Round Table / Table ronde</p> <p>Career Development for DS / Développement de carrière pour DS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tom Ollevier soulève une question concernant le plan de succession de nos DS. La recommandation est que l'Agence devrait vérifier de quelle manière un DS peut débiter comme scientifique et devenir chef d'équipe ou obtenir un poste plus élevé. Mr. Ollevier dit qu'il n'y a pas de bénéfice pour un DS de devenir un chef d'équipe. • Dr. Leggat répond en mentionnant que l'Agence devrait prendre avantage des opportunités de formation et de développement pour obtenir des superviseurs. • Bob Walker ajoute que toute description de travail de DS contient une partie qui vise à développer les compétences de gestion. 	
--	--	--

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité ce _____ jour du mois de _____ 2005.

M. John Leggat, Coprésident

M. T. Ollevier, Coprésident